

# REQUÊTE AU JUGE COMMISSAIRE en revendication

(Art. L.624-9 à L.624-18 - Art. R.624-13 à R.624-16 du Code de Commerce)

## A déposer ou à adresser par LR.AR au greffe

(consulter la notice explicative)

<b>Créancier demandeur</b> (Nom, adresse et références)	<b>Mandataire du créancier</b> (Nom, qualité, adresse et références)
<b>Débiteur</b> (Pour les personnes physiques : nom, adresse, n° d'identification*) (Pour les personnes morales : dénomination, siège social, n° d'identification*)  * N° SIREN - art. D 123-235 du code de commerce	<b>Procédure</b>  <u>Nature du jugement</u> (indiquer s'il s'agit d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation)  <u>Date du jugement</u>  Date de l'interrogation de l'administrateur judiciaire (ou du débiteur en l'absence d'administrateur judiciaire) ou du liquidateur judiciaire
<b>Désignation des biens revendiqués</b> (mentionner toutes précisions utiles)	<b>Fondement et recevabilité de la revendication</b> (et liste des pièces justificatives à joindre en annexe)

### Emplacement réservé au greffe

N° de répertoire général	Administrateur judiciaire
Juge-commissaire	Mandataire judiciaire
Date de réception de la revendication	Liquidateur